

Date de séance : 15 septembre 2017	PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Syndical	
Date de convocation : 8 septembre 2017		
Nombre de membres	En exercice : 9	Présents : 7

*L'an deux mille dix sept et le quinze septembre à quatorze heures trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur ARRO Patrice**.*

Membres titulaires : M. CASES Jérôme, Mme CASES Juliette et Mme BRUZY Evelyne (ayant reçu pouvoir de M. MACHARD Jean-François) pour CASTEIL, M. BOBE Jean pour CORNEILLA DE CONFLENT, M. BOUDON Patrice, et M. CISZEK Georges pour VERNET LES BAINS.

PRESENTATION DES PREMIERS RESULTATS DE L'ETUDE POUR LA MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PAR LE CABINET ENTECH (pas de vote).

1) Approbation des R.P.Q.S. eau potable et assainissement de l'exercice 2016.

Conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président présente les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'Eau potable et d'Assainissement de l'année 2016, déposés préalablement en mairie pour consultation le 8 septembre 2017 et transmis par mail.

M. CISZEK dénonce :

- d'une part les différences entre les volumes comptabilisés repris sur les RPQS et ceux figurant sur les RAD de l'exploitant présentés en juin 2017 ;
- d'autre part la mention figurant sur le RPQS Eau potable et concernant la perte importante en eau du fait du contrôle des bornes incendie effectué par les agents de la commune de Vernet les Bains et le SDIS.

Après débat sur ces documents portant sur la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement présentés par le Président, le conseil syndical les a adopté à la majorité de 5 voix pour et 2 voix contre, celles de MM. BOUDON Patrice et CISZEK Georges.

VOTE : 5 voix POUR – 2 voix CONTRE

2) Décision Modificative n°1 du Budget 2017

Le Président présente la Décision Modificative n°1 du budget primitif 2017, équilibrée en dépenses et en recettes à **7 000 €**, dont le contenu est détaillé en annexe au présent procès-verbal.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2017.

VOTE : 7 voix POUR

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 16h30.